

30e NUIT PROVENCALE La dernière

2 mars 2024

Randonnée touristique organisée par PHOCEA PRODUCTIONS, limitée à 49 véhicules.
Parcours d'environ 400Km au road book, dévoilé au départ.

Verifications : samedi 2 mars de 13h à 16h30 à Peynier (13) parc de la garenne

Départ 1ere étape : 18h00

Repas sous forme de buffet lors des passages à Moissac-Bellevue (83)

Arrivée finale à Peynier le dimanche 3 mars vers 3h30 parc de la garenne

Ouvert à tous véhicules sortis avant le 31/12/1983, ainsi qu'aux véhicules sortis avant le 31/12/1990, sur proposition à l'organisation et dans tous les cas, dans la limite de 10% du plateau (soit 5 véhicules).

Participation : pour la voiture et un équipage de 2 personnes 150.00€

A partir de la 3^e personne dans le véhicule : 55.00€ / personne supplémentaire

Ce tarif comprend : les frais d'organisation, l'assurance RC club, les plaques, les road book, les repas, les collations.

Les inscriptions doivent être adressées avant le 20 février 2024, accompagnées du paiement,

A l'adresse ci-dessous :

PHOCEA PRODUCTIONS

43 ch moulin du diable

LA GAVOTTE

13170 LES PENNES MIRABEAU

Dès réception de l'engagement, l'organisateur enverra un accusé de réception. Le règlement de la manifestation est disponible sur www.phocea-productions.fr

ATTENTION : la loi montagne s'appliquera sur certains secteurs empruntés. Merci de prévoir vos équipements.

Document à retourner signé avec la décharge de responsabilité jointe

30e NUIT PROVENCALE La dernière

2 mars 2024

FICHE D'ENGAGEMENT

Pilote

Copilote

Nom

Prénom

Adresse

Club

Tél

Mail

N° de permis de conduire :

Date et préfecture :

VEHICULE

Marque :

Modèle :

Année :

Cylindrée :

Immatriculation :

Assurance : Compagnie :

N° de police :

Les véhicules engagés doivent être conformes à l'article 1.1 du règlement particulier

OUI NON

(joindre une photo du véhicule pour une 1ere participation à la nuit Provençale)

PAIEMENT

Engagement de 2 personnes et 1 véhicule:

150.00 €

Personne(s) supplémentaire(s) dans le véhicule 55.00€ X Personne(s) =€

TOTAL€

Paiement par chèque **OUI NON** (remis à l'encaissement le 20 février 2024)

Paiement en numéraire sur place **OUI NON** Joindre un chèque qui sera restitué lors du paiement en numéraire. En l'absence, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Signatures : Pilote

Copilote :

ATTENTION : la loi montagne s'appliquera sur certains secteurs empruntés. Merci de prévoir vos équipements.